



## Hippodrome

### Chronique d'une politique conduite sans relâche

- **19 janvier 2021**, la Ville et France Galop ont signé un communiqué commun pour annoncer le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à destination des opérateurs économiques intéressés par le site de l'hippodrome.

- France Galop, propriétaire de l'hippodrome, ayant décidé de fermer l'hippodrome le 28 novembre 2018, certains s'étonnent qu'il ait fallu autant de temps pour lancer l'AMI.

La raison en est très simple, France Galop a voulu mener à bien la mise en œuvre complète du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) qui est intervenue fin 2020.

Lors des conseils municipaux listée ci-après : 27 mars 2019, 20 mai 2019, 23 septembre 2019, 24 février 2020, 25 mai 2020, 30 septembre 2020, j'ai précisé en réponse à des questions que le PSE bloquait toute éventualité de reprise des courses.

- l'AMI a été lancé le **6 janvier 2021** (publicité BOAMP, Moniteur etc).

- les offres devaient être remises **le 31 mars 2021**, terme de rigueur, toutes sont couvertes par une clause de confidentialité.

- **15 février 2021**, le service cadastral des Domaines chiffre la valeur de l'hippodrome à 7,5 millions d'euros environ qu'il confirme le 1<sup>er</sup> octobre 2021, 7,5 millions d'euros.

- **14 avril 2021**, nous avons reçu les responsables qui ont répondu à l'AMI. Huit entretiens d'heure en heure ; Niusic, Linkcity, G.B Consultant, Golf de ML, Cedre, Horse Home (visio), Champerché, Eiffage.

Ces auditions se sont effectuées sous le sceau de la confidentialité conformément au règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

- A la suite de ces auditions, France Galop et la Ville ont souhaité mieux connaître le projet Cedre.

Après plusieurs entretiens avec le responsable du CEDDRE, France Galop et le Cedre, en présence de la Ville ont signé **le 7 juillet 2021** un protocole d'exclusivité et de confidentialité valable jusqu'au 30 septembre 2021.

- En application de ce protocole, les responsables du Ceddre devaient fournir à France Galop et à la Ville un projet pour l'hippodrome pour le 26 juillet 2021.

- **4 septembre 2021** : entretien avec le responsable local du Ceddre.

- **9 septembre 2021**, remise à Véronique de Balanda d'un pli du responsable du Ceddre pour le Maire : il s'agit d'une lettre comminatoire demandant au Maire de signer un chèque en blanc au projet du Ceddre pour obtenir le financement des banques. Refus catégorique du Maire de signer.

- **15 septembre 2021**, réunion avec des responsables du Ceddre et un investisseur potentiel. Ce dernier prend conscience des propositions irréalistes du projet du Ceddre.

- **17 septembre 2021**, réunion avec France Galop, Olivier Delloye (Directeur Général) et Laurent Baragnon (Directeur Financier).

La Ville annonce qu'elle ne renouvellera pas le protocole du 7 juillet 2021 au profit du Ceddre.

La Ville annonce son intention de racheter le site de l'hippodrome au prix des Domaines.

### **- Banque des territoires**

Je rappelle qu'en parallèle à ce calendrier, la Ville a reçu la Directrice régionale de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts) le lundi 9 novembre 2020.

Marianne Louradour s'est montrée très intéressée par le site.

Son successeur va venir dans quelques jours à Maisons-Laffitte pour déterminer les modalités de son intervention.

## **Rappels :**

### **PLU**

Afin de permettre la création d'activités dans les tribunes pour permettre la reprise des courses, le PLU a été modifié : approbation le 7 juin 2021.

### **SCHML**

La Société des Courses Hippiques de Maisons-Laffitte, SCHML, a été créée le 4 juillet 2019.

Les statuts déposés en Préfecture sont déclarés conformes par le Ministre de l'agriculture le 16 juillet 2019.

La SCHML est en attente de l'agrément de France Galop pour organiser des courses.

### **Professionnels des courses**

J'ai eu de nombreux entretiens avec les professionnels des courses qu'ils soient de Chantilly ou de Maisons-Laffitte.

Ils soutiennent la reprise des courses à Maisons-Laffitte.